

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **VIVAQUA**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : BOULEVARD DE L'IMPERATRICE

N° : 17-19

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0202.962.701

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-07-2010

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 01-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.2.2, C-app 6.2.3, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.8, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **Mghari Abdellatif**

Avenue du Château 12 11  
1081 Koekelberg  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat : 2022-06-29

Administrateur

### **Smahi Abdesselam**

Rue de Bériot 48  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

### **Zappala Alessandro**

Rue de l'Equerre 16  
1140 Evere  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

### **Ben Abdelmoumen Anas**

Kruisberg 24 2  
1120 Neder-Over-Heembeek  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

### **Bertrand Antoine**

Avenue du Haras 148  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-02

Fin de mandat :

Administrateur

### **Pinxteren Arnaud**

Avenue Richard Neybergh 12  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur délégué

### **Van Nuffel Bernard**

Avenue Demosthène Poplimont 52  
1090 Jette  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

### **Lhoir Caroline**

Rue Jean deraeck 39  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-01-01

Fin de mandat : 2022-01-26

Administrateur

### **Moreville Catherine**

Rue de Savoie 146  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administratrice

**Marcus Cathy**

Rue de Neufchâtel 38

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2012-12-12

Fin de mandat : 2022-05-25

Administrateur délégué

**Evraud Danielle**

Boulevard Louis Mettwie 71 39

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-23

Fin de mandat :

Administratrice

**Stokkink Denis**

Avenue des Sept Bonniers 205

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Gossé Els**

Louis Lepoutrelaan 83

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Persoons Gabriel**

Rue Théophobie Vander Elst 64

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Wilmart Guy**

Boulevard Maria Groeninckx-De May 78 2

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

**Bassambi Ilumbe Jean-Yves**

Rue Verbist 87

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Biermann Jonathan**

Avenue de Foestraets 36

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur délégué

**Boufraquech Khalil**

Boulevard du Jubilé 17

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Vande Weyer MARC**

Drève des Maricolles 92

1082 Berchem-Sainte-Agathe

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-30

Fin de mandat :

Administrateur délégué

**Vandame Marc**

Boulevard du Souverain 103

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-29

Fin de mandat :

Administrateur

**De Brouwer Maëlle**

Chaussée de St job 182 1

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-26

Fin de mandat :

Administratrice

**Blampain Michel**

Avenue des Martinets 20

1160 Auderghem

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-16

Fin de mandat : 2022-06-29

Administrateur

**Laperche Pierre**

Place du Bia Bouquet 17

1348 Louvain-la-Neuve

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-04

Fin de mandat :

Administrateur

**Deville Quentin**

Place de la Sainte Famille 2

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**De Reusmes Romain**

Avenue de l'Hippodrome 12

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Janssen Serge**

Avenue Van Overbeke 98

1083 Ganshoren

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Muller-Hubsch Suzanne**

Avenue Gounodlaan 61

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administratrice

**Eraly Thomas**

Avenue Princesse Elisabeth 50

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur

**Loodts Vanessa**

Boulevard Auguste Reyers 103 29

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-20

Fin de mandat :

Administrateur délégué

**Scourneau Vincent**

Chaussée d'Ophain 198 3

1420 Braine-l'Alleud

BELGIQUE

Début de mandat : 2005-06-02

Fin de mandat :

Administrateur

**Taittinger Virginie**

Bld Saint Michel 23

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-27

Fin de mandat :

Administratrice

**Capelle Véronique**

Jules Besme 23  
1081 Koekelberg

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-29

Fin de mandat :

Administratrice

**Nekhoul Yasmina**

Avenue du Roi 14  
1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-25

Fin de mandat :

Administratrice déléguée

**RSM InterAudit (B 00091)**

0436391122  
Chaussée de Waterloo 1151  
1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-03

Fin de mandat : 2024-06-06

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Warzee Pierre (A01282)  
Commissaire Réviseur  
Chaussée de Waterloo 1151  
1180 Uccle  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<b><u>150.199.996</u></b>	<b><u>159.883.329</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>1.362.483.196</u></b>	<b><u>1.445.249.654</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>20.834.251</b>	<b>16.099.908</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>1.341.502.458</b>	<b>1.428.973.258</b>
Terrains et constructions		22	1.160.320.040	1.241.007.820
Installations, machines et outillage		23	2.888.704	2.839.548
Mobilier et matériel roulant		24	5.561.731	5.202.974
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	172.731.983	179.922.916
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>146.487</b>	<b>176.487</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	0	30.000
Participations		280	0	0
Créances		281		30.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	25.000	25.000
Participations		282	25.000	25.000
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	121.487	121.487
Actions et parts		284	74.727	74.727
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	46.760	46.760

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>231.712.052</u></b>	<b><u>155.376.833</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>11.429.227</b>	<b>12.537.098</b>
Stocks		30/36	11.429.227	12.537.098
Approvisionnements		30/31	7.564.208	6.858.147
En-cours de fabrication		32	30.192	7.049
Produits finis		33	3.834.826	5.671.901
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>193.120.871</b>	<b>121.348.870</b>
Créances commerciales		40	185.488.838	112.096.962
Autres créances		41	7.632.033	9.251.908
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>10.321</b>	<b>9.737</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	10.321	9.737
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>21.525.290</b>	<b>10.399.534</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>5.626.344</b>	<b>11.081.595</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.744.395.245</b>	<b>1.760.509.816</b>



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Disponible		10/15	<b><u>557.046.491</u></b>	<b><u>704.237.274</u></b>
Indisponible	6.7.1	10/11	<b>4.875.467</b>	<b>4.875.467</b>
		110		
		111	4.875.467	4.875.467
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>156.066.029</b>	<b>312.035.030</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>288.482.451</b>	<b>288.972.834</b>
Réserves indisponibles		130/1	384.473	384.473
Réserves statutairement indisponibles		1311	384.473	384.473
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	288.097.978	288.588.361
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>107.622.543</b>	<b>98.353.943</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>29.731.831</u></b>	<b><u>30.523.617</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>29.731.831</b>	<b>30.523.617</b>
Pensions et obligations similaires		160	24.682.831	23.376.031
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	5.049.000	
Autres risques et charges	6.8	164/5		7.147.586
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>1.157.616.923</b>	<b>1.025.748.925</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>771.037.174</b>	<b>762.602.931</b>
Dettes financières		170/4	771.025.576	755.483.997
Emprunts subordonnés		170	10.000.000	
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	620.175.579	604.950.668
Autres emprunts		174	140.849.997	150.533.330
Dettes commerciales		175		7.107.336
Fournisseurs		1750		7.107.336
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	11.598	11.598
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>344.372.377</b>	<b>213.275.592</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	90.458.422	67.391.904
Dettes financières		43	161.741.250	72.566.250
Etablissements de crédit		430/8	161.741.250	72.566.250
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	53.127.078	44.945.613
Fournisseurs		440/4	53.127.078	44.945.613
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	53.050	3.729.980
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	28.379.329	18.468.996
Impôts		450/3	13.185.683	7.366.846
Rémunérations et charges sociales		454/9	15.193.646	11.102.150
Autres dettes		47/48	10.613.249	6.172.849
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>42.207.372</b>	<b>49.870.402</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.744.395.245</b>	<b>1.760.509.816</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>436.389.947</b>	<b>435.777.261</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	299.031.410	279.061.023
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-1.813.932	4.668.615
Production immobilisée		72	122.190.213	122.045.532
Autres produits d'exploitation	6.10	74	15.833.555	28.393.272
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.148.700	1.608.819
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>416.928.860</b>	<b>401.370.855</b>
Approvisionnements et marchandises		60	18.263.324	16.857.799
Achats		600/8	18.993.190	16.644.454
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-729.867	213.345
Services et biens divers		61	151.213.856	151.217.430
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	138.194.603	130.864.210
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	61.887.720	63.690.999
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	24.322.288	9.459.223
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-59.994	-6.831.450
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	22.656.715	35.546.038
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	450.350	566.606
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>19.461.087</b>	<b>34.406.405</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>1.169.375</b>	<b>1.136.207</b>
Produits financiers récurrents		75	1.169.375	1.136.207
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	21	740
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.169.355	1.135.468
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>21.120.845</b>	<b>20.180.916</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	21.120.845	20.180.916
Charges des dettes		650	20.707.466	20.817.665
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	413.379	-636.749
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-490.383</b>	<b>15.361.696</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-490.383</b>	<b>15.361.696</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-490.383</b>	<b>15.361.696</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-490.383</b>	<b>15.361.696</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-490.383	15.361.696
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>490.383</b>	
sur l'apport	791		
sur les réserves	792	490.383	
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		<b>15.361.696</b>
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		15.361.696
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE****ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>159.883.329</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	9.683.333	
Autres	(+)/(-) 8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	<b>150.199.996</b>	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	150.199.996	
Frais de restructuration	204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8051P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>16.099.908</b>
8021	4.734.342	
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	<b>20.834.251</b>	
8121P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8071		
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121		
81311	<b>20.834.251</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>1.777.938.168</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	3.411	
Cessions et désaffectations	8171	144.393	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	124.414.423	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>1.902.211.609</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8251P	XXXXXXXXXX	<b>349.093.331</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231	187.517.809	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251	<b>161.575.522</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8321P	XXXXXXXXXX	<b>886.023.679</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	49.184.309	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	31.740.897	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>903.467.091</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>1.160.320.040</b>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>23.715.073</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	987.824	
Cessions et désaffectations	8172	355.701	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	80.363	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>24.427.559</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>20.875.526</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	1.005.281	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	341.952	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>21.538.855</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b><u>2.888.704</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	30.998.915
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.221.807	
Cessions et désaffectations	8173	1.210.953	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	146.010	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	32.155.779	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	25.795.941
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	2.014.797	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	1.216.689	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	26.594.048	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	5.561.731	

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	0

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8195	0	
8255P	XXXXXXXXXX	

**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255		
8325P	XXXXXXXXXX	

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325		
(26)	0	

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	179.922.916
8166	117.449.863	
8176	124.640.797	
(+)/(-) 8186		
8196	172.731.983	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	172.731.983	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	0
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	0	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	30.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591	30.000	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,  
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE  
L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	25.000
8362		
8372		
(+)/(-) 8382		
8392	25.000	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	25.000	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	<b>74.727</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>74.727</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<b><u>74.727</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	XXXXXXXXXX	<b><u>46.760</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b><u>46.760</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (- ) (en unités)
<b>Mines de Pyrite de Vedrin</b> 0401410249 Société anonyme Rue AL'Tchode Ewe 5003 Saint-Marc BELGIQUE	Actions privilégiées de capital	100.496	98,53		2021-12-31	EUR	1.038.446	38.545



**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>10.321</b>	<b>9.737</b>
8686		
8687	10.321	9.737
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Appointements de l'exercice n+1 payé en n
- Charges relatives à l'exercice n+1
- Autres charges à affecter
- Autres produits acquis

Exercice
3.604.493
1.914.492
12.052
95.307

## ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DE L'APPORT

## Apport

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

## Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 4.875.467	4.875.467
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742 8745 8746 8747	

**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	90.458.422
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	80.775.089
Autres emprunts	8851	9.683.333
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) **90.458.422**

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	222.728.485
Emprunts subordonnés	8812	10.000.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	173.995.153
Autres emprunts	8852	38.733.332
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	11.598

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912 **222.740.082**

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	548.297.091
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	446.180.427
Autres emprunts	8853	102.116.665
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913 **548.297.091**

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
  - Emprunts subordonnés
  - Emprunts obligataires non subordonnés
  - Dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Etablissements de crédit
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
  - Emprunts subordonnés
  - Emprunts obligataires non subordonnés
  - Dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Etablissements de crédit
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
  - Impôts
  - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
9072	
9073	13.189.945
450	
9076	
9077	15.193.646

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Exercice
2.405.905
159.209
14.300.000
56.235
18.178.688
7.107.336

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- Interets emprunts payé en n+1 et relatifs à n
- Subside Aqua 3S Labo
- Recettes à reporter (subside régional)
- Divers
- Paiements et litiges abonnés à réconcilier et à ventiler
- Fonds de gestion de l'eau

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

## Ventilation par catégorie d'activité

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Vente de l'eau aux abonnés		256.170.325	137.346.901
Redevances assainissement communal			65.177.911
Redevances assainissement régional			33.452.991
Prestations de service Distribution		1.070.567	
Vente de l'eau aux intercommunales		40.036.944	39.167.810
Prestations de services Assainissement		62.820	
Autres prestations ( auto producteurs)		1.690.754	850.503
Prestations de services Distribution et Assainement			3.064.908

## Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	4.577.834	23.210.689
---	-----	-----------	------------

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	1.411	1.426
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1.381,5	1.377,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.818.543	1.880.160

## Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	91.572.197	85.238.913
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	14.718.002	13.396.157
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	8.151.503	9.586.084
Pensions de retraite et de survie	624	23.752.901	22.643.056

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	1.306.800	
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	23.805	
Reprises	9111		17.472
Sur créances commerciales			
Actées	9112	24.298.483	9.476.695
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	29.411.831	6.007.294
Utilisations et reprises	9116	29.471.825	12.838.745
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	19.061.115	18.784.056
Autres	641/8	3.595.600	16.761.982
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	1.115.954	1.132.005
9126		
754		
	53.401	
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561	731.792	1.589.569
654		451
655		



**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>1.148.700</u></b>	<b><u>1.608.819</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>1.148.700</b>	<b>1.608.819</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	645.754	396.962
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	502.947	1.211.857
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>450.350</u></b>	<b><u>566.606</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>450.350</b>	<b>566.606</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	26.905	16.618
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	423.444	549.988
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	66.318.230	42.471.022
9146	59.696.713	41.262.471
9147	27.177.155	24.793.951
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	176.666.629
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

Valeur réévaluée du réseau de conduites de distributions restant propriété des communes

Codes	Exercice
	135.778.480
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

**Marchandises achetées (à recevoir)**

**Marchandises vendues (à livrer)**

**Devises achetées (à recevoir)**

**Devises vendues (à livrer)**

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Emprunt BEI: garantie accordée par la Région BXL Capitale au bénéfice de la Banque Européenne d'investissement

Exercice
337.714.532

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>0</b>	<b>30.000</b>
(280)	0	0
9271		30.000
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		396.962
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>
9262	25.000	25.000
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice



**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	89.352
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	32.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR****POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Produits de couverture sur emprunts contractés La juste valeur de	Emprunt	Couverture	0	22.775.200	358.827	27.898.650	6.736.893

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## Règles d'évaluation

## A. Modification des règles d'évaluation en 2022 :

1. Modification des règles d'amortissement de nos investissements cœur de métier suite au nouveau cadre tarifaire arrêté par le régulateur, Brugel. Dorénavant, la durée d'amortissement des investissements est basée sur les durées de vie effectives des installations.

- Les investissements sur nos installations de production (captages, adductions et conduites de répartition), anciennement amortis sur 20 années, sont dorénavant amortis sur une durée de 20 années pour la partie électromécanique et 67 années pour la partie génie civil.
- Les réseaux de distribution et d'assainissement anciennement amortis sur 30 ans sont, à partir de 2022, amortis sur 67 ans.

Ces modifications de durée d'amortissement résultent en une réduction de charge d'amortissement de 1.012 K€.

2. Modification du calcul des surcharges appliquées sur les travaux d'investissement.

Sur base d'une analyse comptable plus fine des différentes activités (production / distribution / assainissement), il est désormais fait usage du principe d'imputation de coûts indirects sur les investissements réalisés en lieu et place de l'application d'un pourcentage forfaitaire unique. Cette modification résulte en une augmentation des charges activées à concurrence de 3.958 K€.

## B. Texte coordonné des règles d'évaluation

## Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Livre III de l'A.R. du 29/04/2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

## ACTIF

## Frais d'établissement

Depuis l'exercice 2008, est repris sous cette rubrique, le montant nécessaire à la couverture des engagements en matière de pension considérés au 31 décembre 2008 et non couvert par des réserves constituées, ni visés par la dispense accordée par la FSMA en vertu de la Loi sur les Institutions de Retraites Professionnelles (LIRP). Par dérogation à l'article 3 :37 de l'A.R. du Code des Sociétés et des Associations, le montant repris sous cette rubrique est amorti sur une durée de 30 années, au même rythme que les emprunts contractés afin d'assurer cette couverture.

## Immobilisations incorporelles

Au niveau des immobilisations incorporelles, les frais liés à l'étude et la mise en place de projets de remplacement ou de modification profondes de systèmes informatiques structurants (tels que des modules d'ERP) font l'objet d'une activation. Le montant du coût total desdits projets ne feraient l'objet d'amortissements que lors de leur mise en service complète.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires si facturés dans la même année que l'acquisition, ou à leur coût de revient.

A partir de l'exercice 2016, les immobilisations ne font plus l'objet de réévaluation. Cependant, la réévaluation comptabilisée jusqu'au 31/12/2015 continue à être amortie. Cet amortissement est de 2% par an. Les terrains et les immeubles ayant fait l'objet d'une seule et même acquisition, le principe d'une répartition par moitié entre les deux composantes est d'application pour le calcul desdits amortissements.

## Politique d'amortissement

A compter de 2022, les immobilisations corporelles sont amorties de façon industrielle linéaire, et pro rata temporis journalier sur l'exercice d'acquisition ou d'activation de l'immobilisation concernée. Les amortissements sont calculés suivant des taux bien précis :

- Installations (captages, adductions, répartition, réseaux de distribution, d'assainissement) en service : 5% pour investissement relatif à l'électromécanique, 1,5% pour l'investissement relatif au génie civil,
- Bâtiments centraux, logement de service, château de Modave amortis sur 30 ans.

A noter que les investissements relatifs aux années antérieures à 2022 continuent d'être amortis suivant les règles d'évaluations de leurs années d'investissement.

- Matériel mobile: les acquisitions inférieures à 250 € sont directement prises en charge dans l'année, les acquisitions supérieures à 250 € et inférieures à 625 € sont immobilisées et amorties à 100% tandis que les acquisitions d'une valeur supérieure ou égale à 625 € sont amorties à raison de 20%.

- Matériel de l'atelier des compteurs: 10%.

- Matériel des laboratoires: 15%.

- Matériel de la reprographie: 20% ou 10% en fonction de la durée de vie probable de l'immobilisation.

- Engins de travaux: 33,3% pour les grosses réparations ou aménagements aux engins non neufs, 20% pour dumpers, mini-pelles et engins de tonte et 10% pour tout autre engin.

- Véhicules de transport: 10% pour les camions de 12t et plus, 20% pour les autres véhicules, 33,3% pour les grosses réparations ou aménagements non neufs.

- Outillage: les acquisitions inférieures à 75 € sont directement prises en charge dans l'année, les acquisitions d'une valeur supérieure ou égale à 75 € sont amorties à raison de 20 %.

- Mobilier et matériel de bureau: 10%, sauf matériel électrique : 20%.

- Logiciels et matériel informatique: 20%, 25%, 33% ou 100% en fonction de la durée de vie probable de l'immobilisation excepté pour le matériel « infrastructure, bureautique, applications télécom et divers d'une valeur < à 250 € qui sera pris en charge dans l'année.

- Pièces de rechange des plans d'entretien de la production: 20% .

- Téléphone: 20% pour le matériel de téléphonie, 33,33% pour les smartphones et GSM et prise en charge dans l'année du matériel « Divers » d'une valeur < à 250€ .

- Appareils électroménagers: 20% .

- Vélos électriques: 100% .

Au niveau des immobilisations corporelles, à partir de l'exercice 2018, les travaux d'investissements sont comptabilisés en en-cours (rubrique 27) jusqu'à leur réception définitive ils sont considérés comme construction (rubrique 221) et subissent leur premier amortissement (prorata temporis) au cours de l'exercice de leur réception définitive.

## Immobilisations financières

## a. Participations et autres titres de portefeuille

Ces immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

## b. Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

Ces immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

## Créances à plus d'un an

Ces créances sont évaluées selon les mêmes règles que les créances reprises en immobilisations financières.

## Stocks et commandes en cours d'exécution

L'inventaire est valorisé au prix unitaire moyen pondéré et fait l'objet d'un ajustement permanent en fonction des mouvements de stocks; qu'il s'agisse d'entrées résultant de commandes, de sortie de matériaux ou de tout mouvement d'adaptation du stock.

Si une diminution de valeur économique des biens en stock est constatée, leur valeur comptable sera adaptée au niveau de leur valeur de marché. Le cas échéant, les commandes en cours d'exécution sont valorisées à leur valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur complémentaire sera opérée s'il convient d'abaisser leur valeur comptable au niveau de leur valeur de réalisation ou de tenir compte des réductions de valeurs qui s'appliqueront comme suit :

- 33% si non mouvementés depuis 3 ans ;

- 66% si non mouvementés depuis 4 ans ;

- 100% si non mouvementés depuis 5 ans et plus.

En ce qui concerne les coques destinées à la rénovation d'égout et produite par notre propre unité de fabrication, le stock de produits finis est valorisé au prix standard du marché au moment de leur réalisation.

## Créances à un an au plus

Afin de répondre au principe comptable de prudence et bonne foi et au-delà des dispositions prévues par l' « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale établissant un outil de suivi et de reporting en vue de la détermination du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale » pris le 3 décembre 2015, VIVAQUA acte une réduction de valeur pour risque commercial de 25%, 50%, 75%, et 100% des créances affichant respectivement plus de 3 mois, 6 mois, 1 ou 2 ans d'échéance. Il ne s'agit cependant nullement dans le chef de VIVAQUA d'une renonciation à la poursuite des créances concernées, qui restent intégralement dues. Le montant de la provision ainsi constituée est réévalué annuellement en clôture d'exercice.

Les créances commerciales déclarées irrécouvrables sont prises en charge par l'exercice en cours duquel elles sont déclarées telles. Les éventuelles réductions de valeur déjà actées sur ces créances sont alors reprises.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles  
Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

#### PASSIF

##### Apports

Ceux-ci se composent actuellement de :  
- 290.986 actions nominatives de catégorie « A » souscrites par les communes ;  
- 14 actions nominatives de catégorie « B » souscrites par l'IECBW en 2008, devenue InBW.

##### Subsides

Pour l'activité « assainissement », les subsides d'investissement sont comptabilisés lors de l'envoi de la déclaration de créance à la Région Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Pour l'activité « distribution », les subsides d'investissement sont comptabilisés à la réception de la lettre d'engagement de la Région Bruxelles-Capitale et sont amortis suivant le plan d'amortissement de l'investissement auquel ils se rapportent.

Cette différence de traitement comptable des subsides résulte de cadre de subsidiations légaux différents.

Les paiements des investissements à charge de tiers sont enregistrés comme subsides lors leur encaissement et sont amortis au même rythme que l'investissement auquel ils se rapportent.

##### Provisions et impôts différés

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration procède à un examen complet des provisions constituées antérieurement ou à constituer, en couverture des risques et charges auxquels VIVAQUA est soumise.

##### Dettes à plus d'un an

Elles comprennent les dettes financières qui sont composées d'emprunts négociés auprès d'organismes belges. Elles font l'objet d'amortissements annuels selon un plan établi lors de la conclusion de l'emprunt et faisant partie intégrante dudit contrat.

Depuis l'exercice comptable 2016-2017, et la prise d'effet de la fusion avec HYDROBRU, elles reprennent en outre les financements contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

##### Dettes à un an au plus

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes commerciales libellées en euros sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en devises étrangères, elles sont converties en euros au cours du jour de l'opération, la différence de change constatée entre le cours et le cours du jour du paiement étant comptabilisée en compte de résultats. A la date de la clôture de l'exercice, elles sont ré-estimées en fonction du cours de ce jour; seules les pertes de change constatées font l'objet d'une écriture en compte de résultats.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

#### COMPTE DE RESULTAT

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice est établi en considérant les volumes consommés et facturés sur l'exercice en question auprès des usagers finaux, ainsi qu'une estimation des volumes consommés mais non encore facturés sur ledit exercice auprès des mêmes usagers.

Il intègre par ailleurs la correction résultant de la confrontation entre d'une part, les volumes relatifs à un exercice antérieur facturés au cours du présent exercice comptable et d'autre part l'estimation de ces volumes opérée au cours d'exercices antérieurs.

#### BILAN SOCIAL

Suite à l'avis de la Commission des Normes Comptables, VIVAQUA a décidé en 2012 d'établir un bilan social.

#### DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

La valeur des garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise porte intégralement sur la garantie accordée par la Région de Bruxelles-Capitale au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement et recouvre le solde restant dû des programmes de financement conclus en 2010 et 2014 par HYDROBRU (absorbée depuis lors par VIVAQUA) avec la Banque Européenne d'Investissement.

##### Biens détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise

La valeur des réseaux de distribution mis à disposition par les communes bruxelloises a été établie comme suit :  
- la détermination d'une valeur actuelle au 31 décembre 1972 basée sur la valeur de remplacement et la vétusté ;  
- l'ajout annuel à valeur actuelle, à partir de 1973, des investissements de l'exercice, complétés jusqu'en 1984 d'une réévaluation calculée sur base des coefficients publiés au Moniteur Belge ;  
- à partir de 1989, la réduction proportionnelle de la valeur du réseau en fonction des longueurs de réseau désaffectées, la valorisation se faisant au prix moyen calculé à la fin de l'exercice précédent.

##### Marchés à terme

La valeur des produits de couverture sur emprunts contractés représente la valeur « mark-to-market » desdits produits tels qu'évalués au 31 décembre de l'exercice concerné.

##### Droits et engagements divers

Les « Droits et engagements divers » reprennent le solde de la dispense de financement des engagements de pension de VIVAQUA transférés à Hydralis OFP qui n'aurait pas, par ailleurs, fait l'objet d'une provision portée au passif du bilan de VIVAQUA, ainsi que le solde éventuel du déficit de couverture des engagements enregistré par Hydralis, et pour lesquels, en vertu de la Loi sur les Institutions de Retraites Professionnelles, VIVAQUA reste solidairement tenue de l'apurement, également sous déduction des montants qui auraient fait l'objet d'une provision portée au passif du bilan de VIVAQUA.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## RAPPORT DE GESTION

Le Conseil d'Administration fait rapport sur l'exercice 2022 conformément au Code des Sociétés et des Associations.

## 1.COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

## 1.1. ACTIF

## Frais d'établissement

En 2008, le montant nécessaire à la couverture des engagements en matière de pension et non couvert par des réserves constituées, sous déduction de la dispense accordée par la FSMA, a été repris sous cette rubrique. Ce montant s'élevait alors à 255.000 K€ et est amorti depuis lors au même rythme que l'emprunt d'un montant équivalent ayant financé l'externalisation des engagements de pension, soit sur 30 ans. Le montant amorti sur l'exercice 2022 s'élève à 8.500 K€.

Ces frais sont considérés comme des frais de restructuration suite à l'obligation légale imposée aux entreprises publiques de couvrir l'intégralité des engagements de pension précités. Cette disposition impose l'externalisation du fonds de pension du personnel et de leurs ayants droit, fonds auparavant géré au sein de VIVAQUA. L'année 2009 a vu la mise en place de l'OFF HYDRALIS qui a reçu l'agrément de la CBFA le 23/2/2010.

Depuis l'année 2014, se retrouve également sous cette rubrique le montant relatif aux débiteurs pour le financement de pension. La valeur historique de celui-ci s'élève à 35.500 K€ et est amorti sur une durée de 30 ans. L'amortissement de l'exercice 2022 est de 1.183 K€.

## Immobilisations incorporelles

Au niveau des immobilisations incorporelles, les frais encourus depuis 2019 liés à l'étude et l'implémentation du remplacement de l'ancien système de facturation aux abonnés ont été activés pour un montant de 20.171 K€. Ces frais comprennent tant les coûts externes que la prise en compte de l'implication du personnel de VIVAQUA sur le projet. Dans ce poste se retrouve également depuis 2022, les frais relatifs au projet d'implémentation des nouveaux principes de gestion analytique (Projet Cockpit) qui s'élèvent à 664 k€.

## Immobilisations corporelles

Il s'agit de la valeur bilantaire nette, amortissements déduits, et hors réévaluation des investissements en :

- Captage, adduction, réseau de répartition et immeubles d'exploitation (105.118 K€).
- Réseau de distribution situés en Région de Bruxelles-Capitale (256.249 K€).
- Réseaux d'assainissement et ouvrages y connectés (dont les bassins d'orage) situés en Région de Bruxelles-Capitale (666.237 K€)
- Sont également repris sous cette rubrique des immobilisations relatives à des machines, outillage, mobilier,... (8.450 K€).

La réévaluation pratiquée jusqu'au 31/12/2015 s'élève à fin 2022 à un montant net (amortissements déduits) de 132.716 K€. L'importante baisse actée entre 2021 et 2022 (156.066 K€) résulte pour l'essentiel d'une révision de sa valeur suite à l'entrée en vigueur du cadre tarifaire régulier au 1er janvier 2022 en Région bruxelloise et au titre duquel l'amortissement de cette réévaluation est considéré comme une charge non admise dans la méthodologie retenue pour déterminer le prix de l'eau aux usagers finaux. Dès lors que cette plus-value de réévaluation portait exclusivement sur les actifs destinés à l'activité de production, la correction opérée traduit la proportion des volumes d'eau potable produits et distribués en Région de Bruxelles-Capitale par rapport au volume global produit annuellement (53,6%).

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat ou coût de réalisation et portées en immobilisations « Terrains et constructions » dès leur réception définitive. Elles s'élèvent à fin 2022 à 172.732 K€, en diminution de 7.191 K€ par rapport à fin 2021.

Cette diminution résulte essentiellement d'une amélioration du processus de prise en compte des états d'avancement de chantiers, réduisant les délais de remontée des informations relatives aux chantiers en cours. Le montant des chantiers portés en compte d'immobilisations corporelles a été donc plus important en 2022

La ventilation des immobilisations corporelles est reprise dans l'annexe aux comptes annuels.

## Stocks et commandes en cours d'exécution

Sous cette rubrique, d'un montant global de 11.429 K€, figurent essentiellement des matières de consommation concourant à la production d'eau potable, à l'exploitation courante des réseaux communaux et à l'activité d'assainissement des réseaux d'égouttage communaux.

Depuis 2020, cette rubrique comprend également le stock de coques destinées à la rénovation d'égouts, fabriquées dans notre usine. Ces coques, valorisées au prix du marché, représentent une valeur de 3.835 k€ au 31/12/2022.

## Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus qui s'élèvent au 31/12/2022 à 193.121 K€ sont représentées par :

- les créances commerciales d'un montant de 185.489 K€ qui se composent essentiellement :
  - des sommes dues par les abonnés pour leur consommation d'eau (119.514 K€) ;
  - des sommes dues par nos autres clients (11.358 K€) ;
  - du montant des factures à établir (112.996 K€) dont un montant de 108.377 K€ concerne le solde net des factures à établir à l'attention des abonnés en RBC (composé pour 190.539 K€ de l'estimation des factures de décompte à établir, sous déduction de 82.162 K€ d'acomptes facturés) ; l'accroissement net de 47.866 K€ de montant à facturer résulte de nos retards de facturation en raison des problèmes rencontrés dans l'implémentation du système SAP-ISU pour la gestion de nos abonnés en RBC ;
  - du montant dû par nos fournisseurs (notes de crédit à recevoir) (24 K€) ;
  - des acomptes versés à divers fournisseurs (158 K€) ;
  - sous déduction de la réduction de valeur sur créances des abonnés, en ce compris la réduction spécifique sur l'accroissement net des factures à établir à fin 2022 et résultant essentiellement d'un retard de facturation lié au changement du système informatique de gestion de la clientèle (- 58.581 K€) ;
- les autres créances pour un montant de 7.632 K€ qui se composent essentiellement :
  - du montant des subsides à recevoir (2.481 K€) ;
  - du montant de la TVA à récupérer (1.825 k€) ;
  - du montant à récupérer dans le cadre de la dispense partielle du versement du précompte -professionnel en matière de travaux en Recherche & Innovation et du travail en équipe (3.081 k€) ;
  - du montant de créances diverses (245 k€).

L'évolution sensible du montant des factures à établir est liée aux problèmes rencontrés dans le cadre de la facturation de notre système de gestion de la clientèle (en ce compris le module de facturation et de suivi des paiements).

## Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à 10 K€. Il s'agit de la valeur de la trésorerie temporairement excédentaire placée à terme.

## Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'élèvent à 21.525 K€. Il s'agit des avoirs en comptes courants auprès de Belfius, BNP Paribas Fortis, ING et KBC.

## Comptes de régularisation

Le montant des comptes de régularisation à l'actif s'élève à 5.626 K€ et est principalement constitué des rémunérations de janvier 2023 payés en décembre 2022 au personnel statutaire (3.604 k€), des factures fournisseurs relatives à 2023 (1.914 k€) .

## 1.2. PASSIF

## Apports

Les apports s'élèvent à 4.875 K€. Il se compose de :

- 290.986 parts sociales de catégorie « A » ;
- 14 parts sociales de catégorie « B » souscrites par l'in BW.

## Plus-values de réévaluation

La diminution de 156.066 K€ résulte pour l'essentiel de la révision du montant de la plus-value de réévaluation suite à l'entrée en vigueur du cadre tarifaire régulier au 1er janvier 2022 en Région bruxelloise et au titre duquel l'amortissement de cette réévaluation est considéré comme une charge non admise dans la méthodologie retenue pour déterminer le prix de l'eau aux usagers finaux. Dès lors que cette plus-value de réévaluation portait exclusivement sur les actifs destinés à l'activité de production, la correction opérée traduit la proportion des volumes d'eau potable produits et distribués en Région de Bruxelles-Capitale par rapport au volume global produit annuellement.

## Réserves

Cette rubrique comprend la réserve statutairement indisponible (384 K€) et les réserves immunisées (288.098 K€), ventilées comme suit :

- Réserves acquises suite à la fusion avec HYDROBRU (114.609 K€) ;
- Réserves pour investissement (50.718 K€) ;
- Réserves pour pension (122.770 K€).

Les réserves immunisées peuvent, le cas échéant, être affectées à la couverture des interventions financières qui seraient légalement exigées de VIVAQUA en cas de sous-performance du fonds de pension Hydralis et/ou de toute autre mesure prise par la FSMA conduisant à la constitution obligatoire au sein d'Hydralis de réserves renforcées.

En ce sens, ces réserves immunisées jouent économiquement un rôle de provision.

quement un

## Résultat reporté

De par le régime fiscal applicable à VIVAQUA (maintien à l'impôt des personnes morales ; non-assujettissement à l'impôt des sociétés), VIVAQUA ne peut verser de dividende à ses actionnaires ; ses bénéfices sont ainsi intégralement mis en réserves immunisées et ses pertes sont imputées sur ces réserves.



**Subsides en capital**

Cette rubrique représente la valeur totale des subsides d'investissements alloués au fil des ans par les autorités publiques ainsi que, et principalement, même, des interventions de tiers (usagers à titre privé) dans nos investissements, diminuée du montant total de l'amortissement pratiqué au même rythme que les actifs sous-jacents subsidiés/financés, soit un solde net de 107.623 K€ ventilés à concurrence de :

- 24.880 K€ de subsides publics cumulés pour les investissements sur les réseaux de distribution et d'assainissement en Région de Bruxelles-Capitale ;
- 1.017 K€ pour les rénovations réalisées au Château de Modave ;
- 81.725 K€ d'interventions de tiers (usagers à titre privé) dans des investissements. Celles-ci sont reclassées en subside en capital étant donné leur rattachement à des immobilisations corporelles dont la propriété reste acquise à VIVAQUA.

**Provisions et impôts différés**

Ce poste se compose de différentes provisions pour un montant total de 29.732 K€ se décomposant comme suit :

- Provision pour couverture pension (24.683 K€) ;
- Provision sociale (1.229 K€) ;
- Provision pour litige entrepreneur (320 K€) ;
- Provision dégâts tiers (3.500 K€).

**Dettes à plus d'un an**

Cette rubrique comprend :

- Les dettes financières reprenant le solde à rembourser au-delà de 2022 des divers emprunts contractés principalement en vue de financer nos investissements ou la dotation initiale du fond de pension HYDRALIS OPF (globalement 771.026 K€). Elle augmente de la valeur des emprunts contractés dans l'année et diminue de la valeur des remboursements à effectuer dans l'année suivante conformément au tableau d'amortissement des emprunts.

**Dettes à un an au plus**

Cette rubrique d'un montant de 344.372 K€ reprend notamment :

- La partie des amortissements des emprunts contractés échéant dans l'année conformément au tableau d'amortissement des emprunts (90.458 K€) ;
- La partie des amortissements des emprunts contractés échus à fin 2021 mais dont le paiement a été comptabilisé en date comptable du 1er jour ouvrable 2022 (17.741 K€) ;
- Le montant utilisé sur les lignes de crédit court terme ouvertes auprès d'institutions bancaires ainsi que le montant global des tirages en cours sur le programme de commercial paper (144.000 K€). En 2021, dans l'attente de l'approbation de sa proposition tarifaire par Brugel (intervenue le 7 décembre 2021, et conditionnée au vote par le Parlement bruxellois de modifications d'Ordonnance, intervenu le 24 décembre 2021), VIVAQUA a eu recours à des lignes de crédit à court terme pour financer en partie ses investissements. Les tarifs résultants de cette décision se sont cependant rapidement avérés insuffisants dans le contexte hyper-inflatoire qui a sévi en 2022. VIVAQUA s'est ainsi vue contrainte d'introduire auprès du régulateur une demande d'adaptation de ses tarifs, ce qui a été accepté le 14 février 2023, avec prise d'effet au 1er janvier 2023. Cette situation tout au long de l'année 2022 n'a pas permis à VIVAQUA de procéder aux (re)financements à long terme escomptés, ce qui a conduit à l'accroissement temporaire du recours à des financements à court terme. La visibilité financière à 5 ans qu'offre à présent ce cadre tarifaire adapté permettra à VIVAQUA de refinancer en 2023 l'essentiel de ces montants sur des échéances à moyen ou long terme, plus en phase avec la nature des investissements sous-jacents.
- L'accroissement des besoins de financement à court terme a également été sensiblement influencé par les problèmes rencontrés en 2022 dans l'émission de factures aux usagers bruxellois et qui découlaient du changement de système informatique de gestion de la clientèle.
- Les dettes commerciales envers les fournisseurs (53.127 K€) ;
- Les dettes fiscales (13.186 K€, dont essentiellement la redevance sur prises d'eau : 6.863 K€) et dettes salariales (15.194 K€, dont l'accroissement de 4.092 K€ traduit essentiellement le report des échéances ONSS et de précompte professionnel de fin d'année en raison de la crise énergétique (augmentation du délai de paiement octroyé par arrêté ministériel), le solde de la dotation Hydralis 2022 en raison des 5 indexations intervenues en cours d'exercice et la valorisation des jours de congé en pension, plus élevée que l'année précédente en raison de l'ultime possibilité de recourir à ce mécanisme) ;
- Les autres dettes (10.613 K€) reprennent essentiellement :
  - La TVA sur facture émises abonnés (8.298 K€) ;
  - Les cautionnements reçus en numéraire des abonnés (543 K€) ;
  - Les créanciers divers (312 K€)
- Le fonds de solidarité internationale (888 K€) ;
- Le fonds social (505 K€)

**Comptes de régularisation**

Le montant du compte s'élève à 42.207 K€ et est principalement constitué des postes suivants :

- Intérêts payés en 2022, relatifs à 2021 (2.406 K€) ;
- Solde des subsides régionaux octroyés depuis 2016, en vue de respecter les ratios contractuels envers la BEI (14.300 K€) ;
- Fonds de régulation du prix de l'eau enregistrés en dettes long terme jusqu'au 31/12/2021 : 7.107 K€
- Paiements (de factures) à réconcilier et à ventiler (18.179 K€) ;
- Subside alloué en 2019 au projet "3S Labo" (159 K€).

**1.3. COMPTE DE RESULTATS****RESULTATS D'EXPLOITATION**

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 19.461 K€.

**Ventes et prestations****a) Chiffre d'affaires**

VIVAQUA enregistre un chiffre d'affaires de 299.031 K€.

Il se compose du :

- produit de la vente de l'eau en gros à d'autres opérateurs (40.037 K€) ;
- produit de la facturation des volumes d'eau rejetés par les auto producteurs (1.691 k€) ;
- produit de prestations de services Distribution et Assainissement (1.133 K€) ;
- la vente d'eau et de services accessoires aux abonnés bruxellois (256.170 K€) ;

**b) Variation des en-cours de fabrication et commandes en cours d'exécution**

Cette rubrique, d'un montant de -1.814 k€, reprend le solde net des mouvements sur les rubriques d'actif correspondantes, qui comprennent des matières et fournitures, des rémunérations et des charges diverses. Ces charges activées seront transférées vers les comptes adéquats destinés à recevoir ces produits et commandes terminés.

La diminution en 2022 correspond pour la majeure partie à la variation des stocks des coques produites.

**c) Production immobilisée**

Cette rubrique, qui s'élève à 122.190 K€, comprend des matières et fournitures, des prestations tierces, des rémunérations et des charges diverses. Cet ensemble de charges est « activé » pour être affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles. La contrepartie de ces éléments se trouve dans les rubriques des charges d'exploitation correspondantes.

Ce montant se répartit comme suit entre les différentes activités :

- SAP ISU : 4.071 K€
- Projet « Cockpit » : 664 k€ ;
- Production : 15.046 K€ ;
- Distribution : 25.567 K€ ;
- Assainissement 75.712 K€ ;
- Bâtiments et autres activités de support : 1.130 K€.

**d) Autres produits d'exploitation**

Cette rubrique, d'un montant de 15.833 K€, est essentiellement composée de prestations ponctuelles régulées et connexes en Région bruxelloise (6.252 K€), du subside relatif à la gestion opérationnelle de l'intervention sociale (1.200 K€) et au subside plan Activa (248 K€), de la dispense partielle de versement du précompte professionnel dans le cadre des travaux en Recherche & Innovation (791 K€) et du travail en équipe (2.158 K€), du produit des immeubles mis en location (634 K€), et de récupération de charges diverses. Ce montant intègre également l'imputation de subsides régionaux reportés d'exercices antérieurs alloués en vue de respecter les ratios financiers contractuels envers la BEI (3.100 K€).

**e) Produits d'exploitation non récurrents**

Cette rubrique d'un montant de 1.149 k€, composé essentiellement d'un montant de 503 k€ d'anciens subsides encaissés en 2022 pour lesquels nous avons enregistré moins-value en 2019 ainsi que des plus-values réalisées lors de la vente d'actifs immobilisés (646 K€), .

**Coût des ventes et des prestations****a) Approvisionnement et marchandises**

Cette rubrique d'un montant de 18.263 K€ comprend essentiellement des matériaux mis en consommation directe pour des travaux d'exploitation ou d'investissement sur les réseaux ou des achats de matériaux transitant par les comptes de stock, en ce compris les matières premières destinées à l'unité de fabrication de coques.

**b) Services et biens divers**

Cette rubrique d'un montant de 151.214 K€ comprend essentiellement :

- Des recours à la sous-traitance pour des travaux d'investissement et d'exploitation (84.034 K€)
- Les redevances pour l'assainissement régional en RBC versées à la Hydria (anciennement dénommée SBGE) (35.371 K€) ;
- Des frais de consultations, de développement, et autres prestations liées, rattachés pour l'essentiel aux différentes initiatives prises dans le cadre du plan stratégique VIVAnext, et plus particulièrement au projet SAP-ISU (10.148 K€)
- Des frais de consommation d'énergie et d'eau (7.999 K€), en précisant que les coûts énergétiques ont relativement peu progressé en 2022 comparativement à l'envolée des prix observée sur les marchés énergétiques (post global de 7.295 K€ en 2021) et ce en raison d'une politique de fixing anticipatif des prix : les prix de l'intégralité de la consommation énergétique de 2022 avaient été « cliqués » progressivement en 2021, et en majeure partie avant la forte hausse des prix.

- Des frais de prise en location (véhicules, immeubles, éléments informatiques...) (3.081 K€)
- Des frais administratifs divers (10.580 K€) dont :
- Primes d'assurances (véhicules, bâtiments, décès,...) (4.709 K€)
- Frais postaux (1.119 K€)
- Frais de recouvrement des factures impayées (541 K€)
- Frais de rétributions diverses (4.211 K€)

#### c) Rémunérations, charges sociales et pensions

Cette rubrique reprend les rémunérations ainsi que charges sociales, cotisations ONSS, pécule de vacances du personnel ouvrier et administratif temporaire et définitifs (138.195 K€). L'accroissement de 7.330 K€ par rapport à l'exercice précédent est principalement due aux hausses des rémunérations en 2022 suite aux différentes indexations ainsi qu'à une hausse des primes d'assurance accidents de travail suite à un renouvellement des contrats (1.534 k€).

#### d) Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Cette rubrique, d'un montant de 61.888 K€ comprend essentiellement la dotation d'amortissements des immobilisations corporelles (50.589 K€) ainsi que, et ce depuis 2005, l'amortissement de la réévaluation des immobilisés (1.616 K€). Il est à souligner que l'amortissement de cette réévaluation est considéré comme une charge non admise dans la méthodologie tarifaire retenue pour déterminer le prix de l'eau aux usagers finaux en Région bruxelloise à partir du 1er janvier 2022 ; c'est la raison pour laquelle une réduction de cette plus-value à concurrence de la proportion des volumes produits et distribués en Région de Bruxelles-Capitale a été actée dans les comptes du présent exercice. Depuis 2010, se retrouve également dans cette rubrique l'amortissement des frais de restructuration liés aux pensions qui s'élève à 8.500 K€. Depuis 2014, suite au transfert des débiteurs pour fonds de pension en frais d'établissement, un montant complémentaire de 1.183 K€ est amorti.

#### e) Réduction de valeur sur stocks et créances commerciales

Conformément à la règle comptable y relative et progressive en fonction de l'ancienneté d'une facture échue, les créances commerciales font l'objet d'une réduction de valeur de 7.080 K€. Par ailleurs, un montant complémentaire de 17.218 K€ a été acté : celui-ci représente une mesure de prudence par rapport à la probabilité d'encaissement de l'accroissement net important des factures à établir à fin 2022 et qui résulte essentiellement d'un retard de facturation lié aux problèmes techniques survenus lors du changement du système informatique de gestion de la clientèle. Cette mesure de prudence s'avère opportune en regard de la fragilisation socio-économique d'une proportion importante des ménages bruxellois ainsi que du tissu économique local après 2 années de pandémie COVID et la survenance de la guerre en Ukraine et ses effets hyper-inflationnaires. A fin 2021, une provision de 5.050K€ avait été actée à cet effet (voir infra) ; elle a été extournée à fin 2022.

#### f) Provisions pour risques et charges :

Cette rubrique d'un montant de -60 K€ résulte de :

- la reprise de la provision pour risque commercial, constituée en vue d'acter une probabilité importante de non-perception des factures à émettre, en forte croissance en raison des problèmes informatiques susmentionnés (5.050 k€) et ce en raison d'une comptabilisation sur le présent exercice d'une réduction de valeur ajustée directement au niveau des créances commerciales, à l'actif du bilan (voir point e supra), ce mode de comptabilisation permet de rattacher directement à l'élément d'actif concerné le risque de moindre valeur de réalisation ;
- la dotation d'une provision pour pensions représentant l'accroissement de dotation au fonds de pension HYDRALIS dont devra s'acquitter VIVAQUA d'ici à 2026 dans le cadre du plan de redressement approuvé par la FSMA et dont le montant n'est actuellement pas intégré dans le plan tarifaire en vigueur (24.683 k€) ;
- la reprise d'une provision pour pensions, dès lors que ce montant est intégré dans le plan de redressement du fonds de pension HYDRALIS approuvé par la FSMA (23.376 k€) ;
- la constitution d'une provision pour dégâts à un tiers survenu lors d'un incident sur un chantier et qui a particulièrement impacté un axe et du matériel de transport public (3.500 k€) ;
- l'utilisation de la provision sociale constituée en clôture d'année 2021 (gratifications de fin de carrière) (1.046 K€) ;
- la dotation pour provision sociale constituée en clôture d'année 2022 (gratification fin de carrière) (1.229 K€) ;

#### g) Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 22.657 K€ comprend essentiellement :

- Les taxes et redevances wallonnes sur prises d'eau potabilisable (18.911 K€)
- La dotation au fonds social de l'eau (2.572 K€) ;
- La dotation au fonds de solidarité internationale (300 K€) ;
- Les charges diverses (valorisation jours de congés) (447 k€).
- Le montant des factures des abonnés devenues irrécouvrables (277 K€) ;
- Les taxes diverses (occupation bureau, taxes km,...) (149 k€).

Cette rubrique affiche une baisse marquée par rapport à l'exercice précédent en raison de la suppression des indemnités versées jusqu'alors par VIVAQUA aux communes bruxelloises en compensation des charges résiduelles qui leur incombait du fait de nos activités de gestionnaire de réseau en voirie. Cette charge ne pouvant, pour des raisons méthodologiques, être intégrée dans le cadre réglementaire tarifaire, elle est à présent assumée en direct par la Région de Bruxelles-Capitale, par un mécanisme de subsidiarité ad hoc des communes. Ces indemnités s'élevaient en 2021 à 12.740 K€.

#### h) Charges d'exploitation non récurrente

Cette rubrique, d'un montant de 450 K€, enregistre les moins-values réalisées lors de la vente d'actifs immobilisés (essentiellement des machines et outillage), les indemnités versées aux entrepreneurs liées à la crise sanitaire (340 k€).

### RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS

#### Produits financiers

Ils se composent principalement d'amortissements de subsides accordés par les pouvoirs publics ainsi que des interventions tierces sur des investissements et imputés au compte de résultats (1.116 K€).

Ils se composent également du résultat des placements de trésorerie, de différences de change et de divers autres produits financiers (53 K€).

#### Charges financières

Elles comprennent les charges des intérêts des emprunts contractés pour les investissements (13.929 K€) et, depuis 2009, également la charge des intérêts de l'emprunt destiné à couvrir les engagements en matière de pension (5.738 K€).

Les charges financières relatives aux sources de financement à court terme s'élèvent à 1.040 K€.

Les charges financières diverses représentant pour l'essentiel la rémunération de la garantie régionale sur le 2ème programme de financement de la BEI ainsi que les commissions de réservation dues sur ce programme de financement (1.010 K€).

Les charges financières ont également été positivement impactées par une reprise de provision pour risque financier (-732 K€).

### 1.4. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 490 K€. Ce montant est intégralement affecté aux réserves immunisées (voir supra, commentaire y relatif).

## 2. EVOLUTION DES AFFAIRES

### 2.1. Impact du nouveau cadre tarifaire régulé

L'évolution du chiffre d'affaires est conforme à la trajectoire prévue dans le cadre du plan tarifaire pluriannuel arrêté en décembre 2021. Il y a cependant lieu de noter qu'une part plus importante que par le passé se retrouve en « montant à facturer » et ce en raison des problèmes techniques rencontrés dans notre nouveau système de facturation.

Du côté des charges, par contre, celles-ci se sont avérées plus importantes qu'escomptées et ce en raison du contexte hyper-inflationnaire qui a débuté fin 2021 et s'est fortement amplifié en 2022. Cette forte progression, ainsi que les prévisions d'un niveau encore élevé d'inflation attendue en 2023 et 2024, a amené VIVAQUA à introduire auprès du régulateur une demande de rectification des tarifs en cours de période au motif d'événement majeur non-prévisible, comme le permet la méthodologie tarifaire.

Le régulateur a accédé à cette demande le 14 février 2023, permettant à VIVAQUA de faire progresser ses tarifs régulés de 14,5% au 1er janvier 2023 (vs 4,5% dans le plan tarifaire initialement approuvé), compensant le différentiel d'inflation de 7,3% subi en 2022 (9,3% effectif vs 2,0% attendu), intégrant une inflation de 6,7% escomptée pour 2023, ainsi qu'une correction de 0,5% d'accroissement de la dotation au Fonds social de l'Eau ; des efforts propres menés sur les dépenses ont permis de ne pas appliquer le rattrapage de 2,0% d'inflation de 2021 acquis dans la trajectoire tarifaire initiale et devant être appliqués également au 1er janvier 2023, limitant quelque peu la progression tarifaire à opérer. Brugel a aussi déjà pris en compte l'effet de l'inflation encore important en 2024 en acceptant dès à présent une augmentation de 4,1% au 1er janvier 2024 (vs 2,0% initialement acceptés) ; les évolutions des années 2025 et 2026 restent inchangées à 2,0% chacune.

En termes réglementaires, ces différences entre les recettes et les charges effectives de 2022 par rapport aux montants initialement retenus dans la proposition tarifaire adoptée devra faire l'objet d'une analyse par le régulateur en vue de déterminer le montant que VIVAQUA serait en droit de reporter dans les tarifs de la période tarifaire suivante (2027-2032). A ce stade, le montant de ce solde relatif à l'exercice 2022 n'a pas encore pu être déterminé (un reporting ex-post doit être remis pour le 30 juin par VIVAQUA au régulateur, qui devra par la suite l'analyser et arrêter le montant final) mais, vu le contexte hyper-inflationnaire particulier rencontré l'année dernière, il ne pourrait qu'être positif, en faveur de VIVAQUA donc. Par mesure de prudence, aucun montant n'a cependant été acté dans les comptes 2022.

D'un point de vue méthodologique, il y a lieu de préciser que ce différentiel pourrait à l'avenir aussi être négatif ; il représenterait alors un montant « trop perçu » par VIVAQUA auprès des usagers. Ce montant devrait également être intégré dans la proposition tarifaire de la période suivante, se traduisant par une réduction (ou moindre progression) des tarifs appliqués aux usagers.

Ce n'est qu'en fin de période tarifaire que l'ensemble des soldes, positifs ou négatifs, des différents exercices seront cumulés pour obtenir le solde net global à reporter sur la période tarifaire suivante.

### 2.2. Résolution progressive des problèmes de facturation

Dans le courant du dernier trimestre 2022 et au cours du premier trimestre 2023, des évolutions importantes sont à signaler dans la résolution des problèmes liés au changement de système de facturation intervenu fin 2021. Le retard accumulé dans le traitement des dossiers administratifs des clients est également en phase de rattrapage accéléré. Un retour à la normale de l'ensemble du système est escompté pour la fin de l'année 2023, avec un retour à la normale pour un nombre croissant d'utilisateurs au fil des mois (à la date d'arrêt des présents comptes, plus de 70% des usagers étaient déjà revenus dans un rythme normal de facturation et 17,5% additionnel voyaient les problèmes les concernant résolus et devaient se voir reprendre progressivement un rythme de facturation normal).

### 2.3. Evolution des taux d'intérêts

Vu le niveau global de son endettement et des montants importants de refinancement de celui-ci à opérer dans les prochaines années, la forte progression des taux d'intérêts survenue depuis la fin du 1er semestre 2022 pourrait avoir des répercussions non négligeables sur les résultats futurs de VIVAQUA et ce tout particulièrement en raison du niveau d'endettement global de l'entreprise ; le taux d'intérêt moyen pondéré de VIVAQUA à fin 2022 sur ses dettes à long terme s'élevait à 2,56%.

## 3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS VIVAQUA EST CONFRONTÉE

### 3.1. Risque sur les créances commerciales

La principale incertitude pour les prochaines années réside dans l'évolution des créances irrécouvrables résultant de faillites d'entreprises ou de la précarisation de ménages bruxellois, aggravées tant par les 2 années de crise COVID que nous venons de subir que par la forte envolée de l'inflation, et particulièrement sur les prix énergétiques, exacerbée par la guerre en Ukraine. VIVAQUA avait cependant déjà renforcé, dans ses règles d'évaluation dès 2021, les délais et pourcentages pour prise de réduction de valeur sur ses créances commerciales ouvertes et elle a également, par mesure de prudence, acté une réduction de valeur spécifique sur l'accroissement des factures à émettre en clôture d'exercice 2022.

### 3.2. Risques inhérents au fonds de pension externalisé (ofp)

Compte tenu du cadre légal régissant les Organismes de Financement des Pensions tels qu'Hydralis (Loi sur les Institutions de Retraite Professionnelle du 27 octobre 2006), VIVAQUA est solidairement liée aux performances et aux contraintes prudentielles de ce dernier. En raison tant des contre-performances historiques rencontrées sur les marchés d'actions et d'obligations à l'échelle mondiale au cours de l'année écoulée qu'en raison de l'inflation particulièrement élevée qui s'est répercutée sur les rentes de pension sur cette même période, HYDRALIS a clôturé son exercice avec un niveau de couverture de ses engagements de pension de 79,2%. Cela l'a amenée à introduire auprès de la FSMA un plan de redressement d'un montant de 201 M€ s'étalant sur un maximum de 15 ans, assorti d'une révision du mécanisme de contribution de VIVAQUA (dont l'impact sur la présente période tarifaire régulée a été intégralement provisionné dans les comptes du présent exercice, à concurrence de 24.683 K€). Au-delà de l'événement survenu en 2022, ce risque lié au fonds de pension est partiellement couvert par les réserves immunisées constituées.

### 3.3. Risque sur les niveaux des prix énergétiques et matériaux y corrélés

VIVAQUA est particulièrement sensible au prix énergétique au travers tant de son appareil de production (l'énergie nécessaire à la production d'eau potable représente un poste de charge important) que de sa politique de rénovation d'infrastructure (de nombreux matériaux utilisés dans ce cadre voient leur prix fortement impacté par l'évolution des prix énergétiques). L'évolution de ces prix sont suivis avec grande attention : s'ils devaient rester durablement à des niveaux aussi élevés qu'ils ne le sont actuellement, VIVAQUA pourrait être amenée à revoir certaines priorités ou ambitions dans son programme d'investissement et/ou équilibre budgétaire et tarifaire.

### 3.4. Risque sur les niveaux d'exigences des nouvelles normes de potabilité

En marge des nouvelles normes liées à l'eau potable et qui constituent une transposition en législation régionale (en cours) de la directive européenne « eau potable » adoptée en 2021, et qui prévoit une entrée en vigueur en janvier 2026, il y a une probabilité importante que des autorités politiques demandent aux opérateurs tels que VIVAQUA d'anticiper la future législation et imposent des seuils à respecter dans des délais bien plus courts. Une telle imposition accélérée se traduirait par des investissements et/ou des charges d'exploitation accrues sur un timing plus serré qu'initialement escompté. A la clôture des présents comptes, aucune demande formelle en ce sens n'ayant été imposée (ni quant au niveau de norme à atteindre anticipativement ni quant au délai accordé), il n'est cependant pas possible d'en chiffrer l'impact potentiel ni envisager des voies de répercussion (contractuelles ou réglementaires).

### 3.4. Risque d'un changement de dispositif fiscal en matière de réduction de précompte professionnel

Dans le cadre de ses activités et conformément aux dispositifs légaux et réglementaires en vigueur, VIVAQUA bénéficie depuis quelques années de réduction de précompte sur le travail en équipe sur actifs immobilisés ainsi que sur les prestations de son personnel qualifié au titre de recherche et développement. Des discussions politiques sont actuellement menées au niveau du gouvernement fédéral en vue de revoir ces mécanismes d'incitants fiscaux. A la clôture des présents comptes, aucune proposition formelle de texte légal relatif à ces dispositifs n'ayant été arrêtée, il n'est pas possible de déterminer si VIVAQUA sera touchée par les modifications envisagées ni d'en chiffrer l'impact potentiel.

## 4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 14 février 2023, le régulateur Brugel a marqué son accord sur la demande de révision tarifaire déposée par VIVAQUA afin de compenser l'inflation importante subie en 2022 et attendue tant pour 2023 que 2024. Par cette décision, VIVAQUA ne devra pas attendre la fin de la période réglementaire pour récupérer le différentiel entre des recettes fixées avant l'emballement de cette inflation et des charges qui en sont par contre directement affectées. Sur base de cette décision, et des perspectives budgétaires sensiblement rectifiées qui en découlent, VIVAQUA a été en mesure de conclure fin mars de nouveaux emprunts à long terme (15 à 20 ans) pour un montant de 100 M€ et de confirmer ses lignes de crédit à court terme.

## 5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE VIVAQUA

Sans objet

### 6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun montant relatif aux recherches et développements n'est comptabilisé à l'actif du bilan. Aucune autre mention à ce sujet ne présente d'importance significative.

### 7. SUCCURSALES

VIVAQUA n'a aucune succursale.

### 8. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Sans objet.

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre d'une gestion prudente de ses engagements financiers, VIVAQUA a recours à des instruments de couverture de taux d'intérêts. Ces produits financiers portent sur des montants nominaux et des durées ne dépassant en aucun cas le montant nominal et la durée des emprunts sous-jacents.

VIVAQUA ne prend de ce fait aucun risque spéculatif sur lesdits instruments, justifiant ainsi l'absence de comptabilisation en mark-to-market sur le bilan.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# VIVAQUA SC

Rapport du commissaire  
31 décembre 2022

# VIVAQUA SC

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### (COMPTES ANNUELS)

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Vivaqua SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Vivaqua durant huit exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.744.395.245 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 490.383.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observation - nouveau cadre tarifaire régulé

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 7 des comptes annuels, en particulier la section 2.1 relative à l'impact du nouveau cadre tarifaire régulé applicable depuis le 1er janvier 2022. Vivaqua est soumis aux tarifs régulés et toute différence entre les recettes et les charges effectives de 2022 par rapport aux montants initialement retenus dans la proposition tarifaire adoptée doit encore faire l'objet d'une analyse par le régulateur en vue de déterminer le montant que VIVAQUA serait en droit de reporter dans les tarifs de la période tarifaire suivante (2027-2032). A ce stade, le montant de ce solde relatif à l'exercice 2022 n'a pas encore pu être déterminé (un reporting ex-post doit être remis pour le 30 juin par VIVAQUA au régulateur, qui devra par la suite l'analyser et arrêter le montant final) ; la Direction de Vivaqua est d'avis que vu le contexte hyper-inflatoire particulier rencontré l'année dernière, il ne pourrait qu'être positif, en faveur de VIVAQUA. Par mesure de prudence, aucun montant n'a cependant été acté dans les comptes 2022.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.




### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations à l'exception du fait que notre rapport n'a pu être communiqué dans le délai légal.

Gosselies, le 25 mai 2023

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR

Pierre  
Warzée  
(Signature)

A red digital signature scribble is placed over the name 'Pierre Warzée' and the word '(Signature)'.

Digitally signed  
by Pierre Warzée  
(Signature)

PIERRE WARZEE  
ASSOCIÉ

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	1.231	1.071,8	159,2
Temps partiel	1002	197	135,8	61,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.381,5	1.178,3	203,2
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	1.579.528	1.372.009	207.519
Temps partiel	1012	239.015	171.806	67.209
Total	1013	1.818.543	1.543.815	274.728
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	122.563.438	105.074.261	17.489.177
Temps partiel	1022	15.631.165	10.726.020	4.905.145
Total	1023	138.194.603	115.800.281	22.394.322
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.377,2	1.177,5	199,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.880.160	1.599.635	280.525
Frais de personnel	1023	130.864.210	109.722.744	21.141.466
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1.221	190	1.369
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1.191	190	1.339
Contrat à durée déterminée	111	30		30
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1.061	134	1.167,5
de niveau primaire	1200	514	73	572,3
de niveau secondaire	1201	333	38	363,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	135	16	147,2
de niveau universitaire	1203	79	7	84,4
Femmes	121	160	56	201,5
de niveau primaire	1210	9	6	13,3
de niveau secondaire	1211	61	23	78,1
de niveau supérieur non universitaire	1212	58	19	71,9
de niveau universitaire	1213	32	8	38,2
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	69	5	72,8
Employés	134	514	101	590,7
Ouvriers	132	638	84	705,5
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	71	1	71,5
210	49		49
211	22	1	22,5
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	74	13	84
310	62	12	71,5
311	12	1	12,5
312			
313			
340	32	11	40,7
341			
342	12		12
343	30	2	31,3
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	948	5811	151
5802	17.909	5812	3.119
5803	1.010.728	5813	176.026
58031	1.010.728	58131	176.026
58032		58132	
58033		58133	
5821	878	5831	170
5822	2.309	5832	472
5823	130.313	5833	26.582
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Bruxelles, le 26 avril 2023.

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Comptes annuels 2022 - Rapport des rémunérations des administrateurs

Conformément à l'article 3 :12, §1, 9° qui stipule : « Pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle tel que défini à l'article 1:14: un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre de l'organe d'administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société».

En conclusion de quoi, je vous invite à trouver ci-dessous l'aperçu sur base individuelle du montant des rémunérations accordées directement aux administrateurs de VIVAQUA sur base des Arrêtés d'exécution bruxellois respectivement des 7 septembre 2017 & 4 octobre 2018.

NOMS ET PRENOMS	Total	Préc.	Prof.	Retenue	Net
Brute 37,35% diverse à payer					
VAN NUFFEL BERNARD	13.432,44	5.017,01	-405,53	8.009,90	
WILMART GUY	13.730,01	5.128,16	0,00	8.601,85	
BIERMANN JONATHAN	3.364,08	1.256,48	0,00	2.107,60	
LOODTS VANESSA	3.236,69	1.208,88	-744,44	1.283,37	
MARCUS CATHY	387,12	144,59	0,00	242,53	
NEKHOUL Yasmina	1.637,96	611,76	0,00	1.026,20	
PINXTEREN ARNAUD	0,00	0,00	0,00	0,00	
VANDE WEYER MARC	3.779,97	1.411,81	0,00	2.368,16	
BASSAMBI ILUMBE JEAN-YVES	1.476,50	551,45	0,00	925,05	
BEN ABDELMOUMEN ANAS	1.476,50	551,45	0,00	925,05	
BERTRAND Antoine	803,30	300,02	0,00	503,28	
BLAMPAIN Michel	652,10	243,56	0,00	408,54	
BOUFRAQUECH KHALIL	1.476,50	551,45	0,00	925,05	
CAPELLE Véronique	548,66	204,91	0,00	343,75	
DE BROUWER Maëlle	1.214,02	453,42	0,00	760,60	
DE REUSME ROMAIN	1.890,28	706,02	0,00	1.184,26	
DEVILLE QUENTIN	1.614,51	603,00	0,00	1.011,51	
ERALY THOMAS	2.287,80	854,48	0,00	1.433,32	
EVRAUD DANIELLE	1.344,01	501,96	0,00	842,05	
GOSSÉ ELS	127,34	47,56	0,00	79,78	
JANSSEN SERGE	1.476,50	551,45	0,00	925,05	
LAPERCHE PIERRE	1.208,87	451,49	0,00	757,38	
MGHARI ABDELLATIF	0,00	0,00	0,00	0,00	
MORENVILLE CATHERINE	1.741,86	650,57	0,00	1.091,29	
MULLER-HUBSCH SUZANNE	538,27	201,04	0,00	337,23	
PERSOONS GABRIEL	1.874,35	700,06	0,00	1.174,29	
SCOURNEAU VINCENT	0,00	0,00	0,00	0,00	
SMABI ABDESSELAM	803,24	300,00	0,00	503,24	
STOKINK DENIS	1.601,37	598,11	0,00	1.003,26	
TAITTINGER VIRGINIE	1.747,07	652,52	0,00	1.094,55	
VANDAME Marc	689,26	257,42	0,00	431,84	
ZAPPALA ALESSANDRO	933,03	348,48	0,00	584,55	
CATS JEAN-FRANCOIS	2.244,76	838,41	0,00	1.406,35	
VERWILGHEN NADIA	2.704,24	1.010,03	0,00	1.694,21	
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND MICHEL	468,68	175,05	0,00	293,63	
DEJEMEPEPE BENOIT	468,68	175,05	0,00	293,63	
	72.979,97	27.257,65	-1.149,97	44.572,35	

Pour info : Le montant du jeton s'élevait à 318,36 € depuis le 01/10/2021 - 324,72 € au 01/02/2022 - 331,23 € au 01/04/2022 - 337,86 € au 01/06/2022 - 344,61 € au 01/09/2022 & 351,51 € au 01/12/2022 (5 indexations en 2022) pour le Président & les Vice-présidents, pour les autres membres le montant du jeton s'élevait à 127,34 € depuis le 01/10/2021 - 129,89 € au 01/02/2022 - 132,49 € au 01/04/2022 - 135,14 € au 01/06/2022 - 137,85 € au 01/09/2022 & 140,60 € au 01/12/2022 (5 indexations en 2022). Le montant des retenues diverses correspond aux paiements faits à certains partis politiques à la demande des intéressés.